

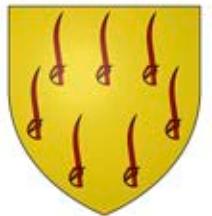
Sabarac

ENTRE RANDOULY ET BERBEZIEL

Bulletin d'information de la commune

Janvier 2026

Mairie de
SABARAT



Ariège - Pyrénées
Occitanie



Sommaire

Le Mot du Maire	p. 2
Délibérations du Conseil Municipal	p. 3
Réalisations 2025	p. 7
À l'étude, en cours	p. 9
Les associations	p. 12
L'école	p. 14
Commission Communale d'Action Sociale	p. 15
Naissance Sabaratoise	p. 15
Solidarité avec nos éleveurs / DNC	p. 16
Recette partagée	p. 16

Merci aux associations et à l'école de Sabarat, à la commission communication qui ont contribué à l'élaboration de ce bulletin.

Mairie de Sabarat
1, place du Pradet – 09350 – SABARAT
Tél : 05 61 69 91 08
Fax : 05 61 69 57 70
Email : mairiedesabarat@orange.fr

www.sabarat.fr

Directeur de publication
Laurent MILHORAT

Crédit photos
Mairie et associations de Sabarat.

Conception graphique et réalisation
benjamin-babron.com

Impression : NOVA - Foix
05 61 65 14 64

Tirage : 275 exemplaires

Ce numéro peut être téléchargé
sur <http://www.sabarat.fr>



Le Mot du Maire

Sabaratoises, Sabaratois,

Au seuil de cette nouvelle année, je tiens à vous adresser, à chacune et chacun, mes vœux les plus chaleureux. Que 2026 vous apporte santé, sérénité et de beaux moments partagés avec ceux qui vous sont chers.

L'année qui s'ouvre sera particulière pour notre vie locale, puisqu'elle nous conduira vers les prochaines élections municipales. Ce rendez-vous démocratique constitue un moment essentiel pour notre commune : il permet à chacune et chacun d'exprimer sa vision de l'avenir et d'orienter les priorités du mandat à venir.

Tout au long de l'année passée, l'équipe municipale a poursuivi son engagement au service de notre village : soutien à nos associations, améliorations de nos équipements, ou encore projets pour embellir et préparer l'avenir de notre cadre de vie.

Permettez-moi, en cette fin de mandat, de remercier les élus municipaux qui m'entourent. Un grand merci pour leur soutien, leur confiance et leur esprit d'équipe.

J'aimerais adresser un remerciement tout particulier à mes adjoints, dont l'implication, la disponibilité et le sens du service sont essentiels au bon fonctionnement de la municipalité. Leur présence constante permet de mener à bien de nombreux dossiers et de répondre efficacement aux besoins du village. Je leur en suis sincèrement reconnaissant.

Reconnaissance parfois oubliée par certains, même au sein du Conseil Municipal. En effet, il y a les paroles et les actes. Les paroles sont diffuses et basées bien souvent sur des fondements instables avec pour unique objectif de discréditer parfois l'action des élus. C'est cette injustice douloureuse que ressentent souvent les élus investis pour leur village. Un élu communal, (Maire, Maire Adjoint ou Conseiller Municipal), travaille, parfois dans l'ombre, parfois de façon plus visible par tous, mais sa vocation reste la même : **œuvrer pour le bien-être collectif et la vie de son village**. C'est ce qui nous a animé, avec les élus, tout au long de ce mandat et pour remonter plus loin depuis le premier mandat que vous nous avez confié.

Les élections sont l'occasion pour chacun d'exprimer sa vision, ses idées, ses priorités. Cette diversité est une force, et elle doit pouvoir s'exprimer librement, sans tensions ni divisions. Le débat peut être animé, mais il doit toujours rester respectueux. Nos opinions peuvent différer, mais notre volonté commune doit rester la même : **faire vivre et avancer notre village**.

Pour finir, alors que notre personnel communal a été mis en cause par voie de presse, je voudrais apporter tout mon soutien au secrétariat de la mairie. Je voudrais remercier Edwige, ainsi que Thierry et Corinne, pour leur implication de tous les jours et leur professionnalisme, qui, comme vous le savez dans nos petites communes, sont amenés à être polyvalents et à s'adapter à toutes les situations. Merci à eux pour leur sens du service public, pour le bien vivre de nos administrés.

Je nous souhaite à tous une année 2026 remplie de rencontres, de projets et de moments de convivialité. Continuons à faire de notre village un lieu où il fait bon vivre, ensemble.

Très belle année à toutes et à tous.

*Votre Maire
Milhorat Laurent*



Délibérations du conseil municipal 2025

Vous pouvez retrouver l'ensemble des Procès-Verbaux des Conseils Municipaux ainsi que les délibérations complètes sur le site www.sabarat.fr, rubrique « Conseil Municipal ».

06 AOÛT 2025

Présents : MM. MILHORAT Laurent - REY Didier - LACANAL Carole - BARRÉ Patricia - BRIÈRE Stéphanie -

ESQUIROL William - LEAL RAMIREZ Agnès - PONS Magnolia - THEUILLOU Jean-François

Absents excusés : Monsieur BUSCAIL Arnaud.

Madame LAPEYRE Gwenaëlle, procuration à THEUILLOU Jean-François.

DÉLIBÉRATIONS

● OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE OBSERVATOIRE DE SABARAT

Le Conseil Municipal, prend connaissance de la demande de subvention exceptionnelle de l'association de l'Observatoire de SABARAT, et après en avoir délibéré, approuve le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association de l'Observatoire de SABARAT, d'un montant de 1 000 € pour la réparation et l'automatisation (motorisation) de la coupole de l'Observatoire.

Votée à l'unanimité

● OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE 2025-001

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide d'adopter la décision modificative n° 1 au budget principal 2025 comme suit :

- Section Fonctionnement (Dépenses)

Imputation	Libellé	Dépenses
65738	Subventions de Fonctionnement aux organismes	+ 1 000 €
624	Transports de biens et transports collectifs	- 1 000 €
TOTAL		0 €

Suite à cette DM, le budget prévisionnel de fonctionnement est équilibré en dépenses comme en recettes à **480 710 €**.

- Section d'Investissement (Dépenses)

Imputation	Libellé	Dépenses
202	Frais liés à la réalisation de documents	+ 1 500 €
2156	Matériel et outillage d'incendie	- 1 500 €
TOTAL		0 €

Suite à cette DM, le budget prévisionnel d'investissement est équilibré en dépenses comme en recettes à **143 791 €**.

Votée à l'unanimité

● OBJET : SIGNATURE CONVENTION DE MANDAT - TRAVAUX 2025

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes Arize Lèze réalise à la demande de chaque commune différents travaux.

Il informe le Conseil Municipal que la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique prévoit dans son titre premier la conclusion d'une convention ayant pour objet de confier au mandataire (la Communauté de Communes Arize Lèze) l'exécution de ces travaux.

Le Conseil Municipal, où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré approuve la convention de mandat annexée à la présente délibération.

Votée à l'unanimité

● OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE GESTION DES POPULATIONS FÉLINES SANS PROPRIÉTAIRE

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide d'autoriser le maire ou son représentant à signer la convention avec la clinique vétérinaire du Plantaurel, domicilié à Saint Jean de Verges, pour la stérilisation des chats errants et l'Association Cosette pour le trappage de ces chats errants ainsi que tout document afférent à ce dossier.

Les prix pratiqués sont les suivants :

Actes	Honoraires TTC
Castration du chat et anesthésie	54 euros
Ovariectomie de la chatte et anesthésie	90 euros

Votée à l'unanimité

● **OBJET : FIXATION DU NOMBRE ET DE LA RÉPARTITION DES SIÈGES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ ARIZE-LÈZE DANS LE CADRE D'UN ACCORD LOCAL**

Le Maire rappelle au conseil municipal que la composition de la communauté sera fixée selon les modalités prévues à l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Ainsi, la composition du conseil communautaire de la communauté Arize-Léze pourrait être fixée, à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux :

- selon un accord local, fixant à 47 le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté, réparti, conformément aux principes énoncés au 2°) du I de l'article L. 5211-6-1 du CGCT.
- à défaut d'un tel accord constaté par le Préfet au 31 août 2025, selon la procédure légale [droit commun], le Préfet fixera à 46 sièges [droit commun].

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer, à 47 le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté Arize-Léze, réparti comme suit :

Votée à l'unanimité

Nom des communes membres	Populations municipales	Nombre de conseillers communautaires titulaires
LEZAT-SUR-LEZE	2 341	8
MAS-D'AZIL	1 236	4
FOSSAT	1 061	3
DAUMAZAN-SUR-ARIZE	804	2
CARLA-BAYLE	792	2
SAINT-YBARS	670	2
ARTIGAT	555	2
PAILHES	511	2
BORDES-SUR-ARIZE	472	2
SABARAT	377	2
BASTIDE-DE-BESPLAS	373	2
CAMPAGNE-SUR-ARIZE	286	1
SAINTE-SUZANNE	249	1
CAMARADE	209	1
DURFORT	185	1
VILLENEUVE-DU-LATOU	154	1
GABRE	124	1
FORNEX	107	1
MERAS	97	1
CASTEX	95	1
MONTFA	94	1
SIEURAS	94	1
LANOUX	62	1
THOUARS-SUR-ARIZE	40	1
LOUBAUT	28	1
MONESPLE	26	1
CASTÉRAS	22	1

21 OCTOBRE 2025

Présents : MM. MILHORAT Laurent - REY Didier - LACANAL Carole - BARRÉ Patricia - BRIÈRE Stéphanie - ESQUIROL William.

Absents excusés : Monsieur BUSCAIL Arnaud.

Madame LAPEYRE Gwenaëlle.

Madame LEAL RAMIREZ Agnès.

Madame PONS Magnolia, procuration à MILHORAT Laurent.

Monsieur THEUILLOU Jean-François.

DÉLIBÉRATIONS

● **OBJET : SDE09 - TRAVAUX ÉCLAIRAGE PUBLIC - RÉNOVATION CENTRE BOURG**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la proposition du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Ariège pour les travaux d'éclairage public concernant la rénovation du Centre Bourg.

Il informe le Conseil Municipal que le SDE09 a estimé ces travaux à 18 600 euros HT, maîtrise d'œuvre du SDE09 comprise. Après déduction de la participation du SDE09, à hauteur de 50 %, dans le cadre du programme SDE EP Rénovation, la part restant à la charge de la commune serait estimée à 9 300 €.

Le Conseil Municipal où cet exposé et après en avoir délibéré, décide :

- Demande au SDE09 la réalisation des travaux d'éclairage public place du Coustou et rue des Jardins
- Prends acte du plan de financement de ces travaux proposé par le SDE09

- Approuve le versement d'une contribution au SDE09 d'un montant estimé de 9 300 € et dans la limite de 10 230 € (estimation + 10%)

Votée à l'unanimité

● **OBJET : NATURE ET DURÉE DES AUTORISATIONS SPÉCIALES D'ABSENCE DE LA COMMUNE DE SABARAT**

Le Maire expose aux membres du conseil municipal que l'article 59 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 prévoit l'octroi d'autorisations d'absences pour les agents publics territoriaux.

Le Maire propose, à compter du 01/09/2025, de retenir les autorisations d'absences telles que présentées dans le tableau ci-contre :

Nature de l'évènement	Durées proposées	Conditions
Liées à des événements familiaux		
Mariage ou PACS :		
- de l'agent	5 jours ouvrables	Consécutifs. Le jour de l'évènement doit être inclus dans le temps d'absence. Dans la limite des cinq jours qui précèdent ou qui suivent l'évènement, hors week-end. Autorisation accordée sur présentation d'une pièce justificative
- d'un enfant de l'agent ou du conjoint	2 jours ouvrables	Le jour de l'évènement doit être inclus dans le temps d'absence. Dans la limite du jour qui précède ou qui suit l'évènement, hors week-end. Autorisation accordée sur présentation d'une pièce justificative
- d'un ascendant, frère, sœur, beau-frère, belle-sœur, neveu, nièce, petit-fils, petite-fille, oncle, tante de l'agent ou du conjoint	1 jour ouvrable	Le jour de l'évènement doit être inclus dans le temps d'absence. Dans la limite du jour qui précède ou qui suit l'évènement, hors week-end. Autorisation accordée sur présentation d'une pièce justificative
Décès, obsèques ou maladie très grave :		
- du conjoint (concubin pacisé)	5 jours ouvrables	Consécutifs. Le jour de la sépulture doit être inclus dans le temps d'absence. Dans la limite des cinq jours qui précèdent ou qui suivent la sépulture, hors week-end. Autorisation accordée sur présentation d'une pièce justificative
- d'un enfant de l'agent ou du conjoint	5 jours ouvrables	Consécutifs. Le jour de la sépulture doit être inclus dans le temps d'absence. Dans la limite des cinq jours qui précèdent ou qui suivent la sépulture, hors week-end. Autorisation accordée sur présentation d'une pièce justificative
- du père, de la mère de l'agent ou du conjoint	3 jours ouvrables	Consécutifs. Le jour de la sépulture doit être inclus dans le temps d'absence. Dans la limite des trois jours qui précèdent ou qui suivent la sépulture, hors week-end. Autorisation accordée sur présentation d'une pièce justificative
- de grands-parents, de beaux-parents, d'un frère, d'une sœur	2 jours ouvrables	Consécutifs. Le jour de la sépulture doit être inclus dans le temps d'absence. Dans la limite des deux jours qui précèdent ou qui suivent la sépulture, hors week-end. Autorisation accordée sur présentation d'une pièce justificative
- d'un oncle, d'une tante, d'un petit-fils, d'une petite-fille, d'un neveu, d'une nièce, d'un beau-frère, d'une belle-sœur, de l'agent ou du conjoint	1 jour ouvrable	A prendre le jour de la sépulture
- Maladie très grave du conjoint	3 jours ouvrables	Non consécutifs. Fractionnables en ½ journées pendant l'hospitalisation ou pour les rendez-vous médicaux. Autorisation accordée sur présentation d'une pièce justificative
- Maladie très grave d'un enfant	3 jours ouvrables	Non consécutifs. Fractionnables en ½ journées pendant l'hospitalisation ou pour les rendez-vous médicaux. Autorisation accordée sur présentation d'une pièce justificative
- Maladie très grave d'un parent, d'un beau-parent ayant eu l'agent à sa charge	2 jours ouvrables	Non consécutifs. Fractionnables en ½ journées pendant l'hospitalisation ou pour les rendez-vous médicaux. Autorisation accordée sur présentation d'une pièce justificative
Liées à des événements de la vie courante et des motifs civiques		
- Concours et examens en rapport avec l'administration locale	Le(s) jour(s) des épreuves ainsi que la veille des écrits	Les jours de l'évènement. Autorisation accordée sur présentation d'une pièce justificative
- Don du sang	1/2 jour ouvrable	Le jour de l'évènement. Autorisation accordée sur présentation d'une pièce justificative
- Déménagement du fonctionnaire	1 jour ouvrable	Le jour de l'évènement. Autorisation accordée sur présentation d'une pièce justificative

Compte tenu des déplacements à effectuer, la durée de l'absence peut être majorée de la durée suivante en fonction du nombre de kilomètres à effectuer pour se rendre à l'évènement, sur présentation d'un justificatif :

- Un jour si la distance est supérieure à 500 km aller-retour
- Deux jours si la distance est supérieure à 1 000 km aller-retour

Votée à l'unanimité

● **OBJET : APPROBATION DE LA CHARTE 2025-2040 DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES PYRÉNÉES ARIÈGEOISES**

Le Conseil municipal doit donc désormais prendre position sur la Charte 2025-2040 du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil municipal

après en avoir délibéré, décide :

- D'APPROUVER, sans réserve, le dossier de Charte 2025-2040 du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises.
- D'ACTER de ce fait l'adhésion de la collectivité au Syndicat mixte du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises en application de ses statuts.

Votée à l'unanimité

24 NOVEMBRE 2025

Présents : MM. MILHORAT Laurent - REY Didier - LACANAL Carole - BARRÉ Patricia - BRIÈRE Stéphanie - ESQUIROL William - PONS Magnolia.

Absents excusés : Monsieur BUSCAIL Arnaud.

Madame LAPEYRE Gwenaëlle.

Madame LEAL RAMIREZ Agnès.

Monsieur THEUILLOON Jean-François.

DELIBERATIONS

● **OBJET : AVIS SUR LA MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

Vu l'article 9.2 des statuts du SMDEA, relatif aux modalités de mise en œuvre de la modification complexe des statuts du SMDEA ;

Considérant que lors de l'Assemblée Générale du SMDEA en date du 20 juin 2024, il a été voté à l'unanimité la procédure de modification complexe des statuts du SMDEA, Considérant que l'ancienneté des statuts du SMDEA nécessite une refonte globale afin de correspondre aux évolutions réglementaires et institutionnelles,

Considérant que le SMDEA doit procéder à la consultation de l'ensemble de ses membres afin qu'ils produisent un avis simple sur ladite modification de ses statuts, Considérant qu'un recensement des avis sera présenté en Assemblée Générale le 18 décembre 2025 pour vote desdits statuts,

Oui l'exposé de Monsieur Le Maire, et après en avoir délibéré, décide d'approuver les nouveaux statuts du SMDEA et donner un avis favorable à leur mise en place selon la procédure convenue.

Pour 3 – Abstention 4

● **OBJET : TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE EAU POTABLE À LA COMMUNAUTÉ DES COMMUNES ARIZE-LÈZE**

Considérant l'opportunité de modifier les statuts pour assurer au sein du périmètre susmentionné, une représentation territoriale équilibrée des communes membres, le conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Approuve les statuts de la communauté de communes Arize-Lèze.

Précise que la prise de compétence sur le territoire défini, sous réserve de recueillir les conditions de majorité requise après délibérations du conseil communautaire et des communes membres, et que soit formalisé un arrêté préfectoral, sera effective au 1er mars 2026.

Pour 6 – Abstention 1

● **OBJET : CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT SUITE PROMOTION INTERNE AU GRADE DE RÉDACTEUR TERRITORIAL**

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

- APPROUVE la création d'un poste de rédacteur à temps non complet, à raison de 17,5/35èmes (fraction de temps complet), à compter du 1er janvier 2026,
- ADOPTE le tableau des effectifs actualisé tel que présenté ci-dessous :

	Depuis le 26 Septembre 2023		Au 01 Janvier 2026	
Filière Technique	1 poste Adjoint technique principal 2 ^e classe (C2)	20 H	1 poste Adjoint technique principal 2 ^e classe (C2)	20 H
	1 poste Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe (C3)	35 H	1 poste Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe (C3)	35 H
Filière Administrative	1 poste Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe (C3)	17 H 30	1 poste Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe (C3)	17 H 30
			1 poste de Rédacteur Territorial	17 H 30

Votée à l'unanimité

Réalisations 2025

CARILLON ÉGLISE

Les travaux de rénovation du carillon de l'église de Sabarat ont été réalisés en mai 2025.

Le nouveau tintement est désormais en service.

Le carillon de l'église sert à marquer les heures, signaler des événements religieux ou diffuser des mélodies particulières lors des célébrations. Au cours des derniers mois, plusieurs dysfonctionnements avaient été constatés sur les cloches et leur mécanisme :

- usure naturelle des pièces de frappe,
- altération de l'accord et de la qualité sonore,
- nécessité d'assurer la sécurité et la fiabilité du système.

Il était donc nécessaire de remplacer les 5 électro-tintements qui étaient devenus obsolètes et défaillants.

Ces opérations de maintenance et de modernisation permettent aujourd'hui de prolonger la durée de vie du carillon et de préserver un élément important du patrimoine de notre commune.



Coût de l'opération :

5 485,55 € HT soit 6 582,66 € TTC

Subventions versées :

• État DETR : 1 646 €

• Département de l'Ariège FDAL : 2 194 €

Récupération TVA estimée :

1 079,82 €

Coût pour la commune : 1 663,24 €

VOIRIE CHEMIN DU CALBUS ET SIGNALISATION ROUTIÈRE

À la suite de la construction d'une nouvelle habitation, le Conseil Municipal, par délibération du 17 décembre 2024, a été décidé de modifier la catégorie du chemin du Calbus pour le passer de chemin rural à voirie communale.

Cette nouvelle classification permet de réaliser des travaux d'aménagement. La commune a donc mandaté les services de voirie de la communauté des communes Arize-Lèze pour goudronner le chemin du Calbus.

La commune a profité de cette réfection de chaussée pour aménager un emplacement pour les containers poubelles.

Les travaux de voirie ont été réalisés fin août 2025.

En parallèle, les entrées de village sur la route des Capérés ont été délimitées et matérialisées par des panneaux.

De même, les poses d'un panneau STOP pour le bas du pont, à la suite du vol de celui-ci lors de la fête locale, de deux panneaux directionnels

OBSERVATOIRE ainsi qu'un panneau interdiction de stationner pour les 4 chemins ont été exécutées.

Ces travaux de pose de panneaux ont été réalisés en régie.

Coût prévisionnel de l'opération :

8 012 € HT soit 8 399 € TTC

Subventions demandées :

• État DETR : 2 810 €

• Département de l'Ariège FDAL : 2 810 €

Récupération TVA estimée : 375 €

Coût prévisionnel pour la commune : 2 404 €



CHANGEMENT DU CHAUFFAGE ÉCOLE-MAIRIE-CANTINE-CLAE

Dans une démarche d'économie d'énergie, le Conseil Municipal de la commune de Sabarat sur proposition de la commission travaux a décidé de changer le chauffage à la mairie, à l'école, au CLAE et à la cantine.

En effet, les radiateurs de la mairie, de l'école, du CLAE et de la cantine sont vétustes et consommateurs d'énergie.

Les radiateurs ont donc été remplacés en juillet août 2025 par des radiateurs plus modernes et plus performants.

Toujours dans un souci d'économie et de développement durable, les néons de la salle de classe et de la cantine ont été remplacés par des éclairages LED.

Coût de l'opération : 10 911 € HT soit 13 093,20 € TTC

Subventions obtenues :

• État DETR : 5 456 €

• Département de l'Ariège FDAL : 1 091 €

Récupération TVA estimée : 2 148 €

Coût pour la commune : 4 398,20 €



REEMPLACEMENT ÉCLAIRAGE PUBLIC PAR ÉCLAIRAGE LED

Sur proposition du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Ariège, la municipalité souhaite remplacer les lampes existantes dans les lanternes vasque jaune existante par des modules LED.

Le projet consiste à remplacer les lampes existantes dans les lanternes vasque jaune existante par des modules LED (Kit RETROFIT pour VENCE638). Les lanternes mât et sur façades resteront les mêmes.

Les avantages de l'éclairage public LED sont nombreux :

- **Économie d'énergie**

Les LED consomment jusqu'à **50 à 80 % d'énergie en moins** que les lampes traditionnelles (sodium, halogénures métalliques). Cela réduit fortement les dépenses des collectivités.

- **Longue durée de vie**

Une LED peut durer 50 000 à 100 000 heures, soit souvent 2 à 4 fois plus que les lampes classiques.

→ Moins de maintenance, moins de remplacements.

- **Réduction de l'empreinte carbone**

→ Moins de consommation = moins d'émissions de CO₂. Les LED sont également sans mercure, contrairement à certaines anciennes technologies.

- **Qualité d'éclairage améliorée**

→ Lumière plus uniforme
→ Meilleur rendu des couleurs
→ Allumage instantané
→ Possibilité de diriger précisément le flux lumineux pour éviter l'éclairage inutile.

- **Diminution de la pollution lumineuse**

Les LED permettent une maîtrise du flux lumineux (optique précise, variation d'intensité), ce qui limite le halo lumineux et protège la faune nocturne.

- **Rentabilité rapide**

Même si l'investissement initial est plus élevé, il est amorti en 3 à 6 ans grâce aux économies d'énergie et de maintenance.

Première phase : place du Coustou

Les travaux réalisés ont consisté au remplacement de 10 lanternes vétustes par des éclairage LED et de déplacer une lanterne posée sur poteau bois (qui sera alors déposé) pour la poser en façade.

Coût de l'opération : 9 000 € HT

Subventions notifiées :

- SDE09 : 2 250 €
- Département de l'Ariège : 4 500 €

Coût prévisionnel pour la commune : 2 500 €



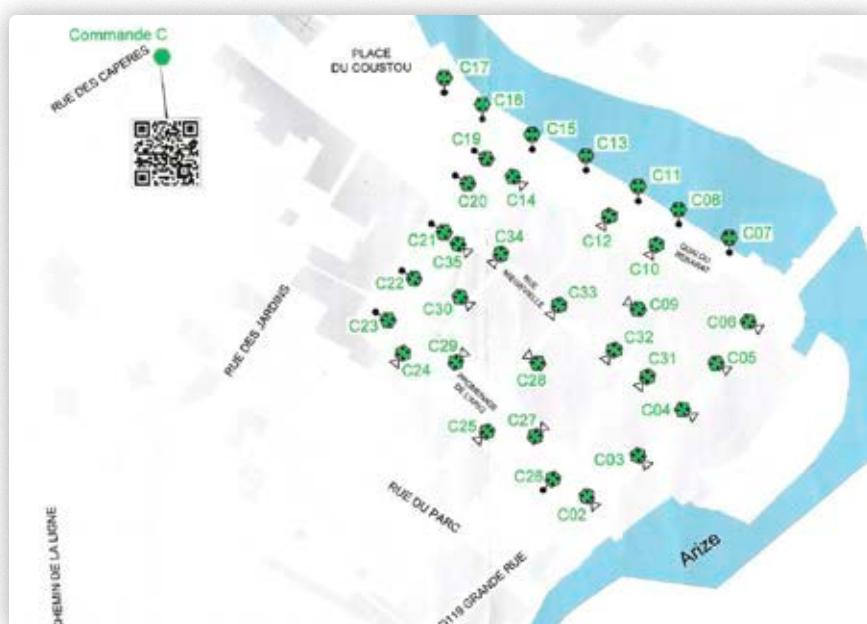
Deuxième phase : le Centre Bourg

La deuxième tranche votée lors du dernier Conseil Municipal concernera le Centre Bourg. Il s'agit de remplacer 33 modules à ampoule vasque jaune vétustes (13 sur mât et 20 sur façades) par des modules pour éclairage LED. Les travaux seront réalisés en 2026.

Coût prévisionnel de l'opération : 18 600 € HT

Subventions demandées : SDE09 : 9 300 €

Coût prévisionnel pour la commune : 9 300 €



Troisième phase : le reste du village

Une troisième tranche sera réalisée avec le reste des luminaires à changer en collaboration avec le SDE09. Une étude et un chiffrage du remplacement seront effectués courant 2026, après la mise en place de la phase 2.



Études réalisées en 2025

Ces études réalisées en 2025 serviront au futur Conseil Municipal, qui sera élu en mars 2026, pour aller demander des subventions et se prononcer sur la réalisation des travaux.

RESTRUCTURATION ÎLOT RUE DU MOYEN-ÂGE

Notre commune compte depuis de nombreuses années un îlot particulièrement dégradé, composé de plusieurs bâtis à l'état de ruine ou d'abandon manifeste, imbriqués les uns aux autres autour d'une ruelle étroite et sombre nommée, à juste titre, rue du Moyen-Âge. La municipalité s'est engagée dans la lutte contre l'habitat indigne en prenant des arrêtés de péril sur les bâtiments les plus dégradés en 2007 et en 2017, mais ces mesures se sont révélées insuffisantes.

Cet îlot a la particularité de se trouver au sein d'une double servitude qui assoit une certaine complexité d'intervention :

- L'îlot se trouve à l'intérieur du périmètre de protection des abords du monument historique. À ce titre, l'ABF refuse un simple curetage du cœur d'îlot qui permettrait de résoudre la dégradation du bâti, mais qui compromet la qualité urbaine et patrimoniale du village.
- L'îlot se situe en zone rouge du PPRI (aléa fort inondation), dont le règlement interdit tout changement de destination de grange en habitation afin de ne pas augmenter la vulnérabilité face au risque.

Pour tenter de résoudre le problème épique de cet îlot fortement dégradé, la commune de Sabarat a réalisé en 2018 avec le PNR des Pyrénées Ariégeoises un atelier « Hors-les-Murs » avec les étudiants de l'ENSA

Les principes d'intervention de l'opération sont les suivants :

- Assainir le secteur de la rue du Moyen-Âge grâce à la réhabilitation d'un bâtiment patrimonial dégradé en logement social communal.
- Donner un usage aux espaces non bâties existants et à créer.
- Prendre en compte le risque inondation dans le projet d'aménagement du secteur.

de Paris-La Villette et de l'Institut de Sciences Politiques de Toulouse, et plus récemment contractualisé avec l'Établissement Public Foncier d'Occitanie au travers d'une convention pré-opérationnelle dont l'objectif principal est la création de logement(s) à vocation sociale.

Par la suite, la commune de Sabarat, accompagnée par l'EPF Occitanie et l'ANAH, a réalisé une étude pré-opérationnelle accompagnée du bureau d'études URBANIS, afin d'élaborer une stratégie d'intervention opérationnelle sur cet îlot pour assainir cette « poche » d'habitats dégradés, et ainsi éviter que la dégradation des bâtis situés à l'intérieur de l'îlot ait un effet « tâche d'huile » et compromette la dignité des logements mitoyens.

En collaboration avec les services de l'Etat (ABF et DDT notamment), les élus ont choisi le scénario proposé par le cabinet d'études qui consiste à réaliser des opérations de curetage sur les bâtiments les plus dégradés et d'investir la partie Sud de l'îlot pour réaliser un logement communal.

Afin de valider la faisabilité du projet, notamment face au risque inondation, la collectivité a déposé auprès des services de l'Etat un certificat d'urbanisme opérationnel (CUB) sur le projet, qui a été accepté en octobre 2024.



Des séances de travail ont été organisées par le Cabinet d'architecte, en présence d'élus de la commune, de techniciens de la Communauté de Communes, des services de l'ABF (l'ensemble du site étant situé dans le périmètre des monuments historiques) et des services de la Préfecture de l'Ariège, dans le cadre du programme Village d'Avenir. D'autres partenaires ont été associés : CAUE, PNR, Conseil Départemental, Agence de l'Eau, etc...

Cette étude de faisabilité a apporté des réponses techniques et financières aux éléments de programme identifiés.

Une option a été retenue et chiffrée, qui valide des principes d'aménagement et l'enveloppe prévisionnelle de travaux cohérente avec les objectifs et la capacité financière de la mairie.

Le projet prévoit la réhabilitation « d'une maison d'habitation en mauvais état » afin de réaliser un logement social communal. Le bâtiment existant présente une façade ancienne avec des pans de bois en encorbellement qui sera conservée dans le projet.

Le logement sera de typologie R+1+combles, d'une surface habitable d'environ 70m², comprenant au RDC un espace annexe de stockage.

Il est également proposé de réaliser des opérations de curetage sur les bâtiments les plus dégradés pour créer des espaces publics perméables aux eaux de ruissellement.

Le projet retenu sera présenté aux riverains et à l'ensemble de la population si la prochaine municipalité souhaite mettre en œuvre ce projet.

Le coût estimé de ce projet est d'environ 430 000 € HT. Les subventions mobilisables sur ce projet seraient comprises entre 70 et 80 %.

Le reste à charge de la mairie sera compensé par le loyer de l'appartement.

Coût de l'étude : 7 200 € HT soit 8 640 € TTC

Subventions exceptionnelles obtenues :

- EPF Occitanie : 3 600 €
- Département de l'Ariège : 1 440 €

Récupération TVA estimée : 1 394 €

Coût pour la commune : 2 206 €

CREATION D'UN LOGEMENT T3 – MAQUETTE 3D ET VUES PERSPECTIVES
PROJET



AVANT PROJET SECURISATION ENTREES VILLAGE

Depuis le mois de juin 2024, le cabinet OTCE a pour mission, en concertation avec la direction des routes du Département de l'Ariège et la mairie, l'élaboration d'un avant-projet de sécurisation du village.

Cette étude a consisté à sécuriser les entrées de bourg pour réduire la vitesse en agglomération avec la mise en place de plusieurs évènements routiers engendrant la réduction de vitesse :

- sur la RD 119 en entrée de bourg depuis LE MAS D'AZIL
- sur la RD 119 en entrée de bourg depuis PAILHÈS
- sur la RD 26 en entrée de bourg depuis CARLA-BAYLE
- sur la RD 628 en entrée de bourg depuis LES BORDES-SUR-ARIZE

L'ensemble du bourg sera passé en zone 30 km/h.

Sur la route du Carla, des stationnements seront réalisés.

Les principaux enjeux de cette étude étaient de bien positionner les ouvrages, de s'assurer des distances de visibilité, de consolider une gestion des eaux pluviales adaptée et d'intégrer une qualité de projet, technique mais aussi esthétique (espaces verts, revêtements...), dans un cadre financier maîtrisé.

Cette étude est maintenant finalisée. Elle doit maintenant être validée par le Conseil Départemental de l'Ariège par un passage en Commission Départementale de Traverse d'Agglomération. Ce passage se fera après les élections municipales 2026, si la nouvelle municipalité souhaite continuer ce projet, avant présentation aux sabaratois.

**SÉCURISATION BOURG SUR RD
ÉCLUSE – RTE MAS D'AZIL**

Profil Écluse et Platoyer
Séparation de la chaussée par un contrefort A2/5 t en face sud, une tourelle T2 en arrière des galeries de 14 cm de haut. Le platoyer sera fait par un PT avec 6 cm de haut.
Murs en forme des espaces verts.
Reprise de chaussée sur 5 m de part et d'autre du plateau.
Largeur maximum du plateau de 1,5 m avec structure LAF et revêtement dalle stabilisée.
Structure écluse en B030 49 000 pour la voie et en GAF100 et Galion magnétique pour les accès/écluses circulables.
Bâtiage du fossé existant sous le plateau.

Distance entre éclusages
La distance entre l'aménagement et la limitation de zone 30 km/h est de 50 m.
La distance entre le zone 30 km/h et le Sémaphore d'agglomération est de 50 m.
L'éclusage sera située à une distance d'environ 420 m de la limite de SABARAT.

OTCE

**SÉCURISATION BOURG SUR RD
STATIONNEMENTS – RTE DU CARLA**

Plan de réponse aux mesures aux exigences fonctionnelles et sécuritaires du périmètre d'étude, la solution proposée intègre les éléments suivants:

1. Créeation d'une place avec des places de stationnement. Les places de stationnement mesurent 2,5 m de largeur et 5 m de longueur.
Dans la première partie, la voie sera en double sens, en transversal avec un enroulement au virage.
Dans la deuxième partie de l'aménagement, la voie sera toujours en double sens mais avec alternance des places de stationnement qui permettent de faire une circulation pour réduire la vitesse.
On conservera la chaussée en structure existante ainsi que son alignement.

2. Au niveau de la zone d'aménagement, la limitation de vitesse sera à 30km/h.
Signalisation verticale pour indiquer le sens de priorité.
Signalisation horizontale pour indiquer les places de stationnement ainsi que l'axe de la chaussée. De la même sera mise en place les stationnements pour matériels de la fil de ceinture.

OTCE

**SÉCURISATION BOURG SUR RD
ZONE 30 KM/H – VILLAGE**

Plan de réponse aux mesures aux exigences fonctionnelles et sécuritaires du périmètre d'étude, la solution proposée intègre les éléments suivants:

1. Mise en place de la zone 30 km/h dans le village de SABARAT pour limiter la vitesse et assurer une cohérence avec les aménagements présentés au-dessus.
Cependant, cela nécessite le déplacement des panneaux d'agglomération.
Pour la route de Bournosse, les panneaux d'agglomération débordent à 15 m des panneaux zone 30 km/h.
Pour la route de Palhès, les panneaux d'agglomération seront déplacés à 200 m après les panneaux zone 30 km/h.
Pour la route de Carla, les panneaux seront mis à 100 m des panneaux de la zone 30 km/h.
Panneaux 30 avec un panonceau 200 m de pré signalisation sera mis en place sur la route de PALHÈS.

OTCE

Le montant estimé des coûts de réalisation de cette sécurisation s'élèverait à 98 917,90 € HT.

**04.
COÛTS DE RÉALISATION**

Désignation	B0 420 - Rte Bournosse Montaud HT	R0 25 - Rte Carla Stationnements Montaud HT	R0 25 - Rte Carla Chêne Montaud HT	R120 - Rte de Fallines Ecluse Montaud HT	R120 - Rte de Mas d'Azil Ecluse Montaud HT	Total des aménagements Montaud HT
Coût des travaux:						
Base de prix:	Juillet 2025					
Installations – Travaux préparatoires	TCI-E	813 €	553 €	513 €	1 070 €	5 522 €
Terrassements	1 583 €	0 €	2 094 €	1 939 €	2 740 €	8 362 €
Voie	8 140,20 €	0 €	8 414,72 €	8 372,30 €	8 672,32 €	28 593,84 €
Platoyer	1 023 €	0 €	1 612 €	1 023 €	2 654 €	6 262 €
Barrières	3 346 €	0 €	3 696 €	2 456 €	3 332 €	14 600 €
Espaces verts	201,40 €	0 €	613,80 €	475,20 €	1 008,80 €	2 356,20 €
Signalisation	2 550 €	2 550 €	4 490 €	2 550 €	2 550 €	14 090 €
Réseaux divers	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Réseau assainissement pluvial	1 710,36 €	0 €	0 €	1 513,80 €	15 297,70 €	18 526,86 €
Total HT	19 551,96 HT	2 463,00 HT	18 433,00 HT	15 343,00 HT	38 694,80 HT	98 917,90 HT

OTCE

Coût de l'étude :

- **Tranche ferme :** 5 953 € HT soit 7 155,60 € TTC
 - **Tranche optionnelle :** 4 270,50 € HT soit 5 124 € TTC
- Pas de Subventions perçues sur les études routières

DÉGATS ORAGE GRÈLE DU 13 AOÛT 2025

Suite à l'orage de grêle qui a touché la commune le 13 août 2025, des dégâts ont été constaté à la mairie : le panneau lumineux est HS, les volets roulants ont été troués. Le toit en ardoise de la mairie a lui aussi été touché (1 ardoise sur 5 est cassée).

Une déclaration à l'assurance GROUPAMA a été faite.
Une expertise est en cours.

Les devis pour remettre en état les dégâts ont été demandés :

- panneau lumineux : 14 516 € HT soit 17 419, 20 € TTC,
- volets Roulants : 16 605 € HT soit 19 926 € TTC,
- toit Mairie : 127 116,50 € HT soit 139 828,15 € TTC.

Suite à cette expertise et au montant que versera l'assurance, des demandes de subventions seront sans doute nécessaires pour finaliser ces réparations.





La vie associative

Observatoire de Sabarat

Bilan de l'année 2025

Cette année, l'Observatoire de Sabarat a organisé **38 soirées publiques avec 650 visiteurs accueillis**. La moitié est venue pendant la période estivale. Les Ariégeois, avec ceux de la Région Occitanie, sont les principaux participants aux soirées, mais les régions Île de France, Nouvelle Aquitaine et la Bretagne sont bien représentées également, surtout l'été. D'autres soirées ont été privatisées par des familles ou des clubs. Cette année, **trois conférenciers sont intervenus** pour présenter leur travail en lien avec l'astronomie ou l'espace. D'autres conférences sont déjà prévues en 2026.

À ce sujet, comme tous les trois ans, le Bureau de l'Observatoire est renouvelé. Cette élection se déroulera le samedi 24 janvier prochain. Suivra alors justement la **première conférence de l'année 2026**. Elle portera sur **l'exploration lunaire de 1959 à 2029** avec Serge Gracieux, maquettiste et passionné de l'espace, muséographe et chargé d'étude du patrimoine pour la Cité de l'Espace de Toulouse pendant près de 25 ans. Une soirée d'observation du ciel est prévue après cette conférence.

Les adhérents profitent donc de cette fin d'année pour **améliorer le système de rotation** de la coupole de l'Observatoire de Sabarat avec des artisans locaux : montage de la crémaillère, peintures de pièces, retrait de l'ancien système de rotation, installations de plaques supports, pose du rond de roulement, etc. Tout doit être prêt pour pouvoir installer très prochainement **un système de motorisation**. Utiliser la force des bras pour tourner deux manivelles qui entraînent le déplacement circulaire de la coupole boisée, dont la masse avoisine une tonne et demi, sera bientôt une histoire ancienne.



Comité des fêtes

Petit retour sur 2025

Samedi 14 Juin – Feu de la St Jean - Place du Coustou

Cette année encore, nous avons souhaité organiser le feu de la St Jean. Nous nous sommes retrouvés autour de quelques tapas que le comité avait préparées pour l'occasion et avons pu écouter **Les Vagabondes** autour d'un verre et d'un chapiteau improvisé avant que le feu s'embrasse sur le bord de l'Arize. Une soirée fort sympathique !

Fête de la Ste Anne, les 25, 26 et 27 Juillet

Les week-ends de fête se suivent et se ressemblent... alors que dire de plus que d'habitude...

Nous nous sommes tous réunis une fois de plus sur la Place de l'Ario, où nous avons passé un très bon week-end.

Nous allons revenir sur ces 3 jours de fête :

- Vendredi, les **Gais limontais** ont animé l'apéritif et la moungue comme il se doit. Une fois de plus le cassoulet préparé par Damien Biard a été un succès et a su rassembler 280 personnes. Quant à la soirée, **DJ Berny** a su nous faire danser toute la nuit.
- Samedi, le **Cirque de Ségalas** a su émerveiller nos petits villageois, et Clément a su animer notre traditionnelle saucisse au mètre qui ne démerite pas avec 150 mètres de vendus. Ensuite, vous avez pu admirer un magnifique

feu d'artifice : je remercie les **Maestros du ciel** pour leur implication à nous faire quelque chose de très beau chaque année ! Et pour finir la soirée en beauté, **Euphoria**, comme à son habitude, a su enflammer la piste de danse. Il m'a dit en partant « première fête où je m'éclate autant ! » Il y a bien longtemps que la place de l'Ario n'avait pas été aussi pleine !

- Dimanche ce sont les **Biroussans** qui ont su nous ravir avec leurs danses traditionnelles. La fête se terminera à l'issu de l'apéritif offert par le comité.



Nous espérons vous avoir régaliés pendant ces 3 jours de fête et que tous ces moments de convivialité perdureront !

L'assemblée générale se déroulera le dimanche 4 janvier à 11 h au Foyer Rural.

L'équipe du Comité 2025 : Mano, Marie, Sabrina, Morgane, Lucie, Vincent, Amandine, Hugo, Luc, Nicolas, Cécile, Frédéric, Jérémie, et l'arrivée de jeunes, Nathan, Jaouen, Maxime et Julian.

Pour finir, et comme chaque année, le comité recrute... Si vous souhaitez participer à la vie de votre village, rejoignez nous.



Foyer Rural Sabarat

La saison 2025-2026 a débuté dès septembre après l'assemblée générale. Une rentrée avec diverses activités quotidiennes. On retrouve la **chorale**, le **self-défense**, le **flamenco**, les **jeux de société**, l'activité **brico** (loisirs créatifs, scrapbooking...) et la **gazette du foyer**. Ce sont des activités adaptées à tout âge, n'hésitez pas à nous contacter pour plus de renseignements au **06 85 72 41 30** ou **foyerruralsabarat@gmail.com**

Le calendrier des manifestations commence déjà à bien se remplir :

- Samedi 10 janvier : Galette des rois
 - Vendredi 13 février : Loto gourmand
 - Dimanche 15 mars : Thé dansant
 - Lundi 25 mai : Grand Vide-Greniers
- Les cartes adhésions sont en vente : adultes 15 € / enfants – 12 ans 12 €.

À très vite, LE FOYER RURAL



Sport Santé

Depuis le mois de mars 2024, la mairie met à disposition la salle du Langoust pour un atelier Sport Santé. Cet atelier **accompagne les seniors** atteints d'une pathologie, que l'on marche avec une canne, que l'on soit en surpoids, avec une prothèse de hanche, etc. Participer à cet atelier, c'est tout bénéfice pour notre corps, notre mental, notre sommeil, et nous permet de **garder notre autonomie**. Recréer un lien social en sortant de chez soi, pour avoir le plaisir de se retrouver et de **vivre ensemble** deux après-midi par semaine. Brahim enseignant en activité physique adapté nous accompagne avec bienveillance, et, avec une attention particulière portée à chacun suivant ses difficultés. Ces séances commencent par un échauffement, soit de la marche ou des mouvements en rythme et en musique et sont suivies par des activités sous forme de jeux, de renforcement musculaire, maintient de l'équilibre, et, se terminent soit par un jeu de mémoire, des étirements

ou de la cohérence cardiaque. Toutes ces séances se pratiquent dans la **bonne humeur**, chacun à son rythme et **sans esprit de compétition**.

Ces séances ont lieu le mardi de 13h30 à 15h et le jeudi de 15h30 à 17h.

Pour tout renseignements sur ces ateliers Sport Santé, vous pouvez contacter la Maison Sport-Santé Arize-Lèze au Fossat :

- sportsante.arizeleze@gmail.com
- ou Brahim au 06 33 90 95 59.

Toute l'équipe Sport Santé vous adresse ses meilleurs vœux pour l'année 2026.



Le Goujon de l'Arize



Le samedi 12 juillet 2025, lors de la fête local de Daumazan-sur-Arize, un concours de pêche aux appâts naturels a été organisé par l'AAPPMA « Le Goujon de l'Arize » au lieu dit « Lacanäu ». Pour ce concours, la société de pêche avait lâché **40 kilos de truites arc-en-ciel**.



Malgré ce lâché, très peu de truites ont été pêchées, mais la dizaine de participants a passé une agréable matinée.



Le vendredi 28 novembre 2025, l'AAPPMA « Le Goujon de l'Arize » a lâché **50 kilos de truites arc-en-ciel** dans la partie No Kill de SABARAT. L'assemblée générale du Goujon de l'Arize aura lieu début Janvier 2026.





Les activités de l'école

À l'école de Sabarat, on travaille dans toutes les matières. Mais parfois, nous sortons en promenade : on observe la nature et devons reconnaître les arbres du village... ou alors on s'assoit au bord de la rivière et dessinons le pont de Sabarat. C'est bien, l'école à la campagne !

Stan

Nous faisons **beaucoup de sport** : du handball, de la théque (une sorte de baseball), la queue du diable et poules-renards-vipères. À la récréation, nous jouons souvent au foot. Dans la cour, il y a même un baby-foot sous le préau.

Elena et Pessah

Dans un coin de la classe, il y a un petit squelette qu'on a surnommé Oscar, il nous **soutient dans nos contrôles** de conjugaison et de maths ! Et quand on chante, il est joyeux, il danse !

Mira et Lison

Nous présentons des **exposés** sur un thème que choisit la maîtresse. En ce moment, ce sont « **Les pays du monde** ». On a environ 5 semaines pour préparer l'exposé, par groupes de 2. Il faut préparer des documents et on peut amener des objets, montrer des photos et des vidéos sur le TBI, et même confectionner des spécialités culinaires. C'est comme ça que nous avons goûté le **nougat chinois** !

Anaïs, Léa, Maëlie, Zélie

À la cantine, le vendredi, nous mangeons du poisson, mais, si on préfère, on peut prendre le **menu végétarien**. À l'ALAE, nous pouvons aller au city-stade ou dans le village se promener ou jouer à cache-cache. On a fait **deux chasses au trésor** organisées par les enfants, nous avons pu manger des bonbons !



Diégo et Titouan

On adore faire de la **musique**. On a appris à jouer de la flûte à bec et à chanter plusieurs chansons : *Tout rebarbouiller, Les souliers, C'est presque rien...* La maîtresse fait de l'accordéon ou de l'orgue et nous on **chante** ou on l'accompagne à la flûte.

Élisa

En septembre, nous avons participé à une journée de **découverte du Handisport**. Nous avons joué au **torball** : il y a deux équipes de trois joueurs accroupis face à face et qui ont les yeux bandés. Chaque équipe doit marquer des buts. Le ballon a un grelot à l'intérieur, ce qui nous permet de pouvoir l'intercepter... La **boccia**, c'est un peu comme la pétanque mais cela se joue assis. Il y a deux équipes et des balles de couleurs différentes. Cela vient d'Italie. C'était amusant.

Thomas et Yamanju

Le 7 octobre, nous sommes partis visiter La **halle de la machine** à Toulouse avec l'école des Bordes. Nous sommes montés sur le **minotaure**, il a déambulé puis rencontré **Longma** (un cheval-dragon). Ils gesticulaient et crachaient de la fumée, c'était impressionnant !



Dans le musée, il y avait **toutes sortes de machines**, dont une qui faisait des ronds de fumée

et une autre de la neige ! Il y avait aussi un engin qui permettait de jouer 8 guitares en même temps !



Paco et Felician

En classe, nous avons travaillé sur le harcèlement : **comment l'identifier et savoir réagir...** Nous avons inventé des saynètes pour mettre en pratique les situations et les conseils. Chaque groupe a inventé des scénarios très différents et on a pu débattre et réfléchir ensemble. À l'ALAE, on a travaillé sur les **discriminations**.





Action Sociale de la mairie

Commission Communale d'Action Sociale

Elle se tient à votre disposition pour toutes demandes d'aide ou d'informations.

Vous pouvez vous rendre au secrétariat de la Mairie à ses heures d'ouverture au public ou envoyer un mail à l'adresse suivante : social.sabarat@orange.fr, afin de demander un rendez-vous avec un membre de la commission pour qu'il puisse vous aiguiller sur les démarches à entreprendre et les personnes à contacter.

La plus stricte discréction et aucune démarche intrusive au sein de votre foyer ne sera entrepris par aucun membre de la Commission Communale d'Action Sociale, car nous mettons un point d'honneur à ne pas nous substituer aux familles à aucun niveau que ce soit. Notre rôle est un accompagnement vers les personnes compétentes afin de résoudre les situations, même les plus délicates. Il est parfois difficile de demander de l'aide... sachez que nous sommes là, à votre écoute.

Bienvenue à la petite Zélie !

Que d'effervescence le 10 novembre 2025 au matin dans notre petit village !

Ce jour a été un jour extraordinaire pour Sabarat ! Zélie, la fille de Lucie Pons et Yohan Courtois, pressée de rejoindre sa petite famille est née dans sa maison au 1 route de Pailhès.

Un salon et un canapé en guise de salle d'accouchement, un papa s'improvisant sage-femme, et le tour était joué ! On peut aussi remercier les pompiers volontaires de notre secteur pour leur intervention et pour avoir conduit maman et bébé jusqu'à la maternité en toute sécurité. Tout le monde se porte très bien, et Augustin, son grand frère, est à ses petits soins ! Que d'émotions, une vraie petite sabaratoise, on n'en est pas peu fier, des événements aussi heureux méritent d'être soulignés. Le secrétariat de notre petit village a pu établir un certificat de naissance, chose peu coutumière pour Edwige, la secrétaire.

Toutes nos félicitations à cette jolie petite famille !



Nous vous rappelons aussi que divers flyers ont été édités par la commission afin de faciliter vos recherches et démarches, et vous ont été distribués. En voici les thématiques :

- La **complémentaire Santé Solidaire**, « la Mutuelle » à un euro par jour.
- Le concept de « **maintien à domicile** ».
- **Infos Aides Jeunes**.
- **Handicap** : principales allocations et aides.
- **Une aide lorsque l'on travaille ?** Ca existe.

Si vous les avez égarées, ils sont à votre disposition à la Mairie.

Les membres de la Commission Communale d'Action Sociale continuent de contacter et d'être disponibles pour les personnes en ayant ressenti le besoin et ayant communiqué leurs coordonnées pour être en relation étroite en cas de besoin. Il n'y a aucune obligation, mais, sachez que nous sommes là, notre liste de personnes à contacter peut s'étendre ! Nous vous souhaitons de passer d'agréables fêtes de fin d'année, n'hésitez pas nous solliciter !





La vie communale

Solidarité avec nos éleveurs, nos agriculteurs

Dans notre commune et notre vallée, le paysage est indissociable des troupeaux qui y paissent. Pourtant, depuis quelques semaines, un silence pesant s'est installé du côté de **Mouriscou aux Bordes sur Arize**. La Dermatose Nodulaire Contagieuse (DNC) a frappé l'élevage de **Didier et Gilbert VERGE, habitants de SABARAT**.

Pour **Didier et Gilbert, et l'ensemble de leurs familles**, ce n'est pas seulement une perte économique, c'est un déchirement. Pour eux, c'est le travail d'une vie, une passion transmise de générations en générations et un engagement de chaque instant. Voir son cheptel frappé par ce virus, c'est voir un patrimoine vivant s'effondrer. C'est subir l'impuissance face à la maladie et la rudesse des protocoles sanitaires.

Au-delà des pertes financières, c'est un coup de masse moral que de voir ses étables se vider et le silence s'installer là où la vie bourdonnait.

Que ce soit par un geste de soutien, une attention particulière, ou simplement en leur montrant que nous sommes conscients de leur combat, chaque signe compte. Le temps de la reconstruction sera long, mais il sera plus facile à porter si nous marchons à leurs côtés. Au-delà, de cette tragédie, le monde agricole exprime une détresse profonde face à des défis sans précédent : pressions économiques, complexité administrative et aléas climatiques.



Notre commune, dont l'identité est si fortement marquée par ses paysages ruraux et son activité agricole, ne peut rester indifférente.

Les agriculteurs ne sont pas seulement des producteurs ; ils sont les gardiens de notre terroir, les acteurs de notre souveraineté alimentaire et les garants de l'entretien de nos espaces naturels. Sans eux, notre village perdrait une part essentielle de son âme et de son dynamisme.

La municipalité réaffirme son soutien plein et entier à la profession. Nous appelons de nos vœux une juste reconnaissance de leur travail et une simplification des normes qui pèsent sur leur quotidien.

Les madeleines de Camille

Pour ce partage de recette, petit moment de nostalgie pour évoquer une personne très appréciée dans notre petit village, M^{me} DELANAUD Camille.

Ancienne conseillère municipale, avec qui le travail d'équipe était un véritable régal, une personne d'une gentillesse et d'une droiture exceptionnelle.

Pour tout ceux qui l'ont connus et cotoyés, elle laisse beaucoup de très bons souvenirs, de partage et de bons moments avec de franches rigolades. Et parmi les mêmes personnes qui la connaissaient, on est certain que tous se souviennent de ses fameuses madeleines à « tomber par terre ».

En voici la recette, écrite de sa propre main, qui est gardée précieusement depuis des années.

Régalez vous bien avec les madeleines de Camille !

